

POINTS DE VUE REPRÉSENTATIFS SUR LE PROJET



Photo 6

Le bourg de CHATELANS occupe une position dominante entre les cotes 350 et 370 NGF. Le coeur du bourg est situé à 1,6 km de la carrière dont l'exploitation actuelle se déroule entre les cotes 282NGF (entrée du site) et 325 NGF (front supérieur).

Comme le montrent les photographies ci-contre prises depuis certaines voies communales, la partie supérieure de la carrière est nettement visible lorsqu'il n'y a pas d'obstacles boisés (photo 6 prise dans le prolongement non habité du Chemin du Loup).

Par contre, les photos 7 et 8 prises au début du Chemin du Loup et au bout de l'impasse Pétrement montrent bien l'importance des boisements qui dissimulent en totalité ou pour partie la carrière au regard.

Il est toutefois possible que, depuis les terrasses de certaines habitations tournées vers la carrière en haut du Chemin du Loup, cette perception soit proche de celle relevée sur la photo 6.



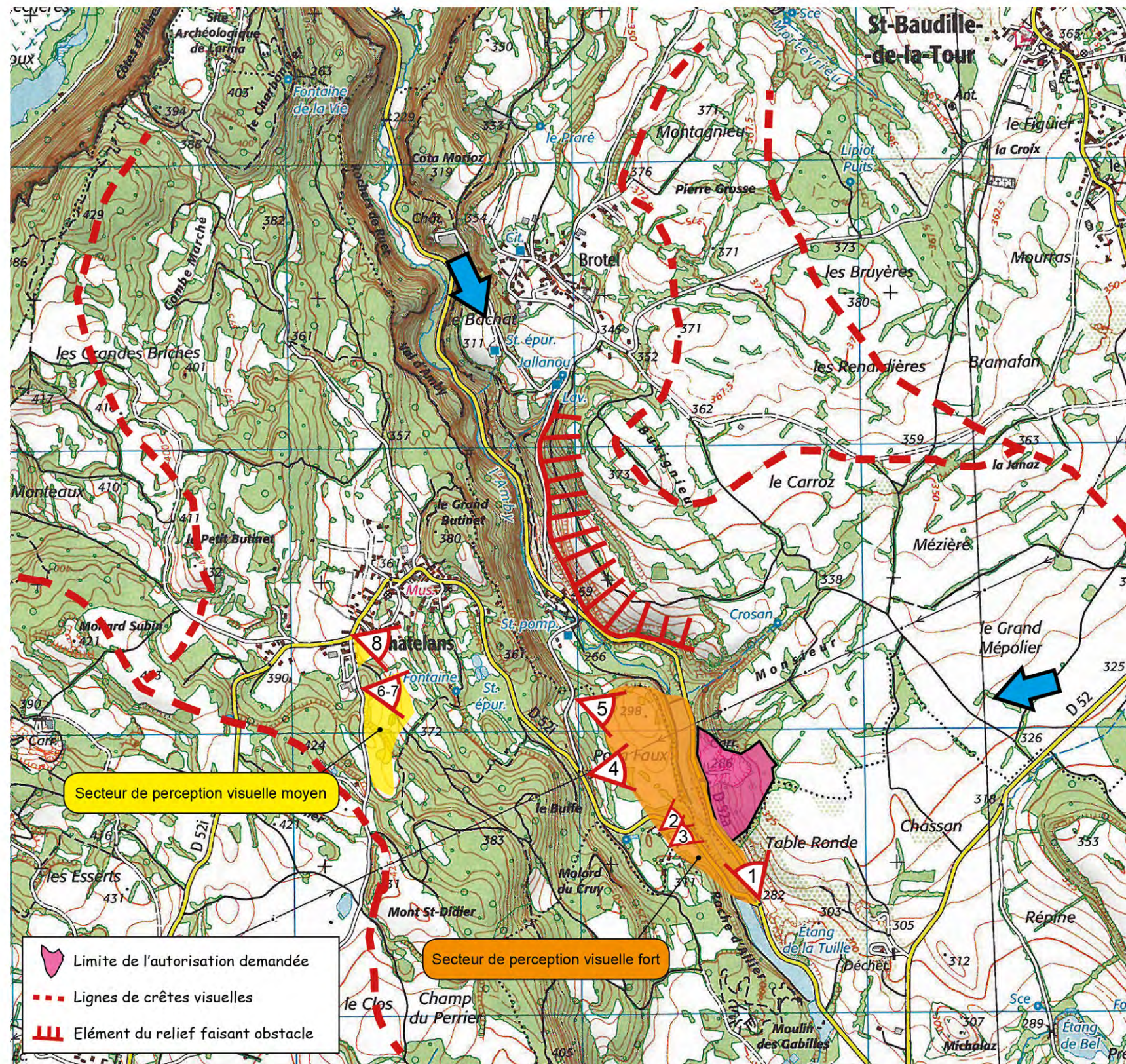
Photo 7 - CHATELANS - Chemin du Loup



Photo 8 - CHATELANS - Impasse Pétrement

Nota : Les photographies prises avec un objectif de 50 mm correspondent à la restitution de la vision humaine.

LOCALISATION DES SECTEURS DE PERCEPTION SUR LE PROJET



Synthèse de la perception visuelle.

La carrière est située en bordure de la RD 52a en face d'un barrage sur l'Amby et sur le contre-fort «est» du Val d'Amby.

D'une manière générale, cette position ne permet pas de perception visuelle :

- depuis le plateau de Saint-Baudille-de-la-Tour et notamment La Plaine,
- depuis Brotel et en particulier sa Maison Forte,
- depuis le site archéologique de Larina,
- depuis le bourg d'Annoisin.

Les contreforts boisés du plateau d'Annoisin limitent la perception visuelle de même que les lignes de crêtes positionnées sur le plan ci-contre.

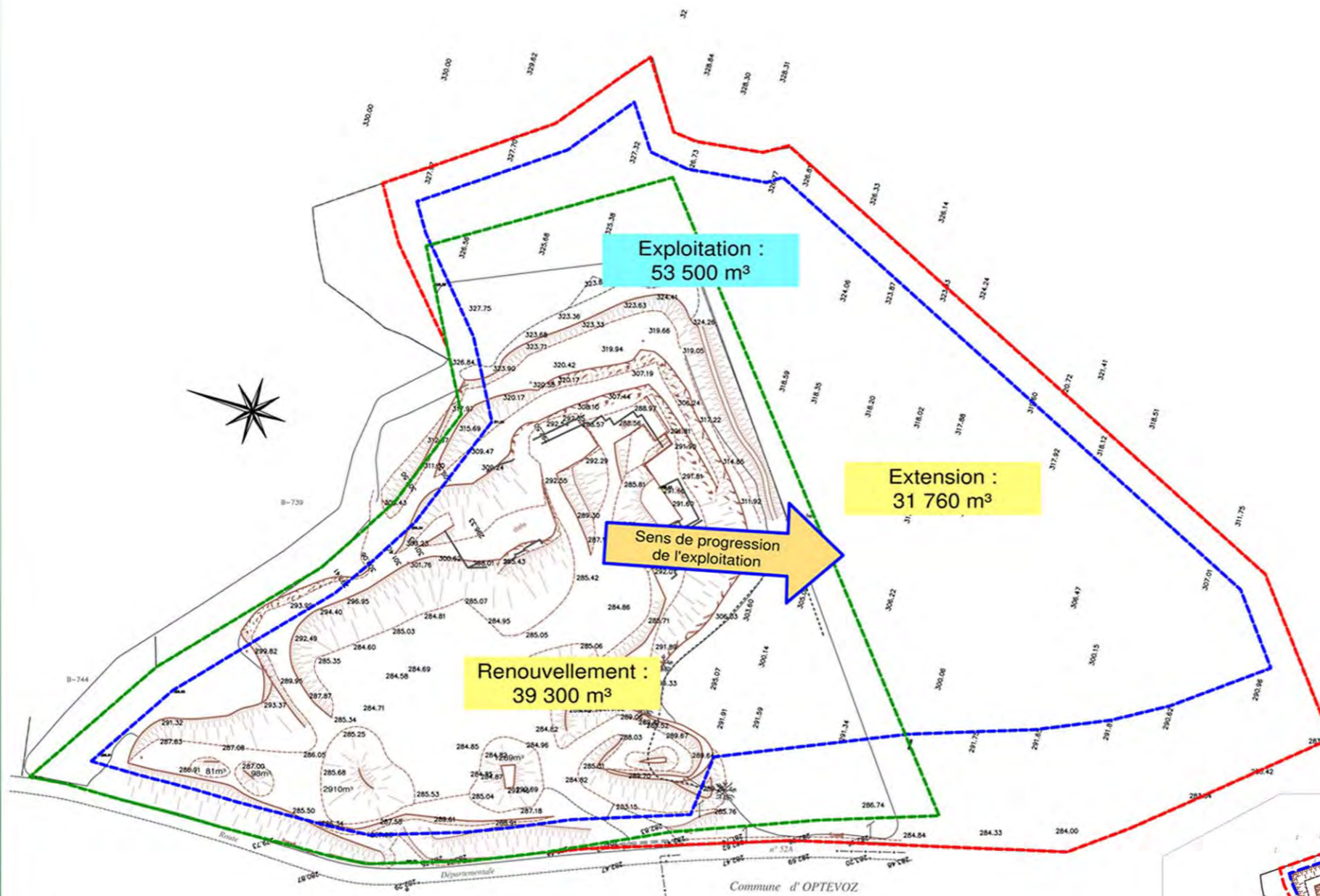
Comme nous l'avons vu dans les pages précédentes, la perception visuelle depuis le bourg de Chatelans est relativement lointaine et limitée à certains secteurs dominants et dégagés de tout obstacle boisé dans le champ de vision.

Enfin, la perception visuelle depuis les habitations de la Ferme du Val d'Amby est forte et s'accroîtra avec l'extension de la zone d'extraction vers le sud, notamment durant l'exploitation et avant remise en état des fronts supérieurs.

3 - DÉFINITION DU PROJET PAYSAGER FINAL



Plans de phasage



- Limite du renouvellement demandé
- Limite de l'extension demandée
- Limite d'exploitation

Plan du projet de renouvellement et d'extension

